



## Edito

Une année s'achève et avec elle se terminent des travaux importants réalisés pour l'embellissement de notre village. Ces travaux qui se sont étalés sur plusieurs mois, vous auront sans doute causé quelques désagréments, en particulier vous les riverains immédiats du chantier. Mais nos aînées ne disaient-elles pas jadis qu'« il fallait parfois souffrir pour être belle ». Ces travaux étaient programmés par toute mon équipe dès 2001 et nous nous efforcerons de continuer l'embellissement de notre village, en particulier nous continuerons l'enfouissement des réseaux par tranches successives, avec ou sans subventions européennes.

Une année qui s'achève aussi par l'embrasement des banlieues de nos grandes villes. Un effet récurrent du chômage, de l'intégration, d'un urbanisme inadapté qui s'extériorise. Que nos dirigeants prennent conscience de ces problèmes avant qu'ils ne gagnent nos cités proches. Mais évitons l'amalgame.

Une année s'achève et avec elle son lot de souffrances et de peines mais aussi de joies et de satisfactions. Une année qu'on peut traduire dans notre commune par un nombre exceptionnel de mariages mais malheureusement aussi par un nombre non moins important de décès. Seules quatre naissances sont venues égayer les foyers de nos jeunes couples. Nos écoles connaîtront-elles bientôt un problème d'effectifs ?

Une année nouvelle se présente. Que nous réservera-t-elle? Il est une coutume en début d'année, de se la souhaiter la plus heureuse, la plus harmonieuse, la plus créative possible. Mes vœux changeront-ils quelque chose à votre quotidien? Toujours est-il que je ne veux pas déroger à la coutume et vous souhaiter donc de joyeuses fêtes de fin d'année 2005 et de tout cœur une bonne et heureuse année 2006.

## L'événement

*Le Maire,  
les Adjointes,  
les Conseillers Municipaux  
et le Personnel communal  
vous souhaitent une Bonne et Heureuse  
Année 2006*

et vous invite à la réception de Présentation des Vœux  
qui aura lieu le samedi 7 janvier 2006 à 20 heures  
au Foyer d'Altviller.



## Sommaire

Informations communales.....	p1
Conseil de fabrique .....	p7
ASCA .....	p8
Chorale .....	p9
Notre-Dame du Rosaire .....	p9
ASSE.....	p10
APE .....	p10

## L'enfouissement des réseaux

Il s'agit, dans le cadre de l'embellissement de notre village de faire disparaître cette « toile d'araignée » de fils électriques et téléphoniques qui enlaidit nos rues. Une première tranche a été définie: la rue de Romazières et une partie de la rue de l'église..

L'étude et la maîtrise d'œuvre ont été confiées au Cabinet Techni-Conseil de Pont-à-Mousson, cabinet qui par la suite a également assuré l'étude et la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la place centrale.

Le marché, mis en adjudication, a été attribué pour la partie terrassement à l'Entreprise BÂTI -TP, la partie terrassement et pose des gaines pour une somme de 109.200 euros HT. et la partie câblage et branchements pour un montant de 4.380 euros HT.

La partie câblage et branchements a été sous-traitée à l'Entreprise SOBECA. Toutes les maisons seront alimentées en souterrain et 10 lampadaires fonctionnels et esthétiques seront posés. Des soucis d'approvisionnement liés à leur fabrication ont quelque peu retardé le chantier.

## L'aménagement de la place centrale

« Réaménager le centre du village en facilitant la circulation des voitures et en privilégiant la sécurité des piétons » était notre objectif dès 2001. L'aménagement n'était pas simple, les paramètres étaient multiples. Après maintes réunions de travail et de simulations grandeur nature un projet a été arrêté. Il n'est sans doute pas parfait mais un certain nombre de problèmes ont été réglés. Des aménagements possibles, pris en compte dès à présent, ajournés pour des raisons financières, pourront être réalisés ultérieurement à moindres frais. L'Entreprise BÂTI-TP, mieux disante lors de la consultation, a réalisé les travaux pour un coût de 85.690 euros HT.

**Travaux connexes:** Dans le cadre des futurs travaux de raccordement des réseaux d'eaux usées de la commune et de ceux de Lachambre et de Holbach à la station d'épuration de Folschviller, le Syndicat Intercommunal

## Le financement

Au départ, le financement de ces projets a été inclus dans le contrat du Schéma d'Aménagement des Communes Rurales (S.A.C.R.) du Conseil Général. Une subvention de 40% du montant des travaux a été accordée. Subvention devenant caduque au 31 décembre de cette année.

Une subvention de 50% était à espérer du Fond Européen de Développement et d'Embellissement Rural (F.E.D.E.R). Cette subvention se fait toujours attendre. Certains indices nous font même croire qu'elle ne sera jamais accordée.

Pour mener à terme les travaux, en supprimant tous les travaux paysagers et d'embellissement, pour ne pas laisser perdre la subvention départementale, le Conseil municipal, profitant des taux d'intérêts exceptionnellement bas a décidé d'avoir recours à un emprunt de 200.000 euros, au taux annuel fixe de 3,29% l'an, remboursable en 20 ans pour boucler le plan de financement.



d'Assainissement des 3 Vallées a réalisé des travaux de mise en attente de conduites dans la traversée.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst. sollicité pour des travaux similaires dans le cadre du projet de renforcement du réseau d'eau potable n'a pas donné suite à notre demande. Dommage !

**Echange de terrain :** Lors de la réalisation de ces travaux, il s'est avéré qu'un terrain de 0,44 ares, inclus dans le domaine public depuis de nombreuses années, était la propriété de M. Bernard Guerber. Ce dernier a demandé à la Commune un échange contre un terrain équivalent en surface devant sa maison d'habitation. A noter que la façade de la maison Guerber est en limite de propriété.

M. Guerber a ensuite proposé à la Commune d'acquérir tout le parterre de 1,29 ares attenant à sa maison en échange de son terrain d'une contenance de 0,44 ares et d'une soulte de 10.000 euros, tous frais (aménagement, arpentage, notaire,...) à sa charge. Une enquête publique pour déclasser la partie du domaine public et réaliser la transaction est nécessaire. Le Conseil municipal, après débat, a donné son accord de principe à l'échange, se réservant une décision définitive à l'issue de l'enquête publique.



## Démission de deux conseillers municipaux

Le 4 octobre 2005, 2 conseillers municipaux ont jugé bon de démissionner du conseil municipal. Leurs principales raisons sont le désaccord avec l'aménagement de la place centrale du village (notamment le financement) ainsi qu'un "manque de communication".

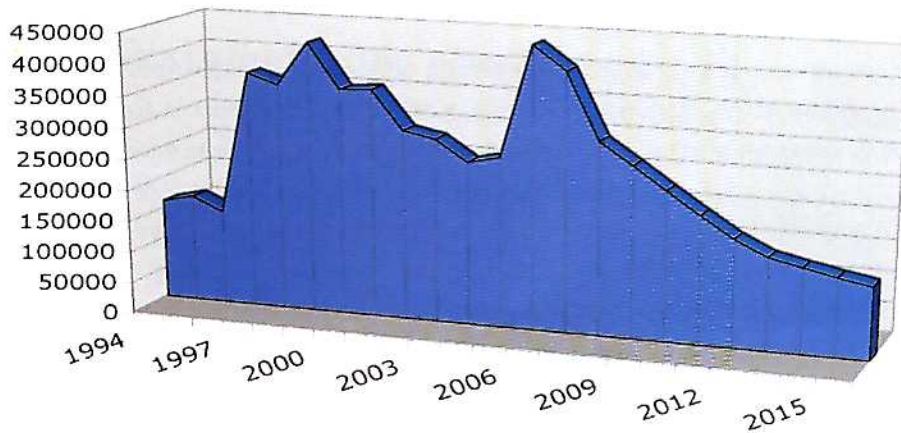
C'est le 25 mars 2002 que le conseil municipal a décidé de lancer le projet d'aménagement de la place centrale, notamment en sollicitant la subvention départementale baptisée SACR (Soutien à l'Aménagement des Communes Rurales). D'un autre côté un dossier a été déposé le 13/01/2003 auprès des instances Européennes afin de tenter d'obtenir jusqu'à 50% de subvention.

Le Conseil Général nous a accordé une aide à hauteur de 40 % du budget prévisionnel de 250 7595 Euros hors taxes ( soit 103 038 Euros). Pendant ce temps, les services de la préfecture nous font savoir qu'il est nécessaire d'intégrer une forte part d'embellissement ( plantation) au projet pour avoir une chance de recevoir les aides Européennes, le dossier est donc revu par le bureau technique. A ce moment le Conseil Municipal décide que les plantations ne seraient pas faites en cas de refus des fonds Européens, mais il n'a pas été dit que nous ne faisons rien !

**Budget 2005 :** Les travaux sont inscrits au budget primitif ainsi qu'un projet d'emprunt pour les financer. Le budget est voté à l'unanimité !!!

Nous décidons de commencer les travaux d'enfouissement des réseaux et de sécurisation de la place centrale qui doivent être exécutés en 2005, et ainsi assurer le versement des subventions de Conseil Général.

## Evolution de la dette (en Euros par an)



Les démissionnaires reprochent également trop peu de réunions :

la vérité est 1 convocation de la commission des travaux tous les jeudi d'août à octobre !!

De plus le Conseil Municipal a été réuni 3 fois en 3 mois !

A vous d'en juger...

## Village fleuri

Cette année encore, la municipalité a reconduit le concours communal de maisons fleuries. Certains parmi vous ont également participé au concours départemental.

Le 27 juillet dernier, le jury (quatre conseillers municipaux de Valmont et de Guenviller) qui ignorait l'identité des concurrents a parcouru notre village et attribué une note à chaque maison fleurie, en toute impartialité. Leur rôle n'était pas facile face à la multiplication de vos efforts et le nombre croissant de participants. La moyenne de leurs notes nous a permis de faire notre classement.

Dix familles ont été récompensées, à savoir Marguerite et Gérard André, Germaine et Antoine Bischoff, Liliane Bischoff, Monique et Adolphe Bousser, Francine et Angelo Dormio, Béatrice et Jean-Luc Henrion, Elisabeth et Gilles Mathieu, Geneviève et Fernand Noé, Chantal et Marc Pochon, Denise et Jean-Paul Weber.

Les lauréats se sont retrouvés le 18 novembre dernier en mairie, pour la remise de leur prix.

Si notre village est de plus en plus fleuri chaque année, malgré une météorologie pas toujours favorable, c'est grâce à vous, de plus en plus nombreux. Nous espérons qu'en 2006, vous continuerez dans ce sens afin que notre village soit de plus en plus fleuri.



## Journée du souvenir et Armistice

La commune d'Altviller et les associations patriotiques de Saint-Avold et des environs ont célébré le dimanche 6 novembre la journée du souvenir des Anciens Combattants et, avec quelques jours d'avance, l'Armistice de 1918.

Après la messe pour la paix célébrée par l'abbé Douvier, M. François Hardy, maire du village et M. Etienne Andrès, président de l'UNC-UNCAFN de Saint-Avold et des environs, ont déposé chacun une gerbe au monument aux Morts.

Après la minute de silence, le colonel Hannotaux a remis la Médaille de Reconnaissance de la Nation avec agrafe "AFN" à M. Adophe Bousser et la même distinction avec agrafe "Indochine" M Alfred Woerhrstein à M. Willy Reinholz.

Le président des Anciens du Génie et des Transmissions, M. Hubert Bousser a ensuite décerné la Médaille du Mérite Sapeur de bronze à M. Freddy Goldner. Un vin d'honneur a clos la cérémonie.

Nos félicitations aux récipiendaires.



### Distinction

Par décret du 16 septembre 2005, le Premier Ministre a nommé Monsieur Jean-Luc Henrion, instituteur à la retraite et premier adjoint au maire, au grade de Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques.

Les insignes lui seront remis officiellement le samedi 7 janvier 2006, lors de la cérémonie de présentation des Voeux au Maire.

Toutes nos félicitations.



### Fête des anciens

Comme le veut l'usage maintenant établi, en 2006, le banquet de nos Anciens aura lieu au foyer de Lachambre. Si vous avez plus de 65 ans, réservez dès à présent le dimanche 26 février 2006. Une invitation personnelle vous sera adressée en temps voulu.

## Communauté de communes

Suite à la démission de M. Jean-Jacques Ballèvre, le Conseil municipal lors de sa réunion du 4 novembre 2005 a désigné M. Jean-Luc Henrion, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, comme délégué de la commune au Conseil Communautaire du Pays Naborien.

## Etat civil 2005

### Naissances :

Alexis Schmitt  
Anthony Wagner  
Fantine Turnau  
Marie Pétry

### Mariages :

Marie-Reine Ritter et Frédéric Bar  
Stéphanie Binkus et Grégory Freis  
Sabine Tellier et Bernard Lorthios à Billy-Montigny (Pas-de-Calais)

Julie Ballèvre et Gilles Soulet  
Sylvie Ludwig et Frédéric Hector  
Jennifer Marx et Ludovic Albert  
Jocelyne Louyot et Charles Keller

### Décès :

Claude Lemoine  
Gerd Renner  
Josiane Weyrath, née Schmid  
Philomène Ritter, née Schmitt  
Marie-Anne Matz, née Kopp

## La chasse communale

A la différence des autres départements français, en Alsace et en Moselle, la chasse est régie par des dispositions relevant du droit local révisées par la loi du 20 juin 1996.

La superficie de la chasse communale est d'environ 445 hectares, dont 71 hectares de forêts..

La commune est chargée d'administrer la chasse au nom et pour le compte des propriétaires. Le produit de la chasse revient aux propriétaires. Mais si au moins 2/3 des propriétaires possédant au moins 2/3 de la superficie totale donnent leur accord, le produit est laissé à la commune. Ce qui est le cas à Altwiller.

La chasse communale est concédée par bail de 9 ans. Ce bail peut être attribué par adjudication publique ou renouvelé de gré à gré au preneur actuel, si celui-ci en fait la demande.

C'est cette dernière solution qui a été adoptée, après délibération, par le Conseil municipal, lors de sa réunion du 4 octobre 2005. La chasse a été concédée à l'Association «Chasse et Loisirs» de Seingbouse, représentée par M. Albert Ludmann, pour la période du 2 février 2006 au 1er février 2015. Le prix a été fixé à 1.800 euros par an (Prix révisable tous les ans, indexé sur le prix doublé-fermage). A noter que l'Association «Chasse et Loisirs» gère la chasse communale depuis le 1er février 1979.

## Recensement de la population

Les enquêtes de recensement ont lieu désormais chaque année auprès d'une partie de la population.

Pour l'année 2006 notre village est concerné par l'enquête de recensement et la participation de chacun est essentielle. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

L'enquête de recensement est préparée et réalisée par la commune..

La collecte se déroulera en janvier et février 2006. Vous allez recevoir la visite de Marie-Noëlle Thiel, notre

dévouée secrétaire. Elle sera munie d'une carte officielle et tenue au secret professionnel. Elle vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent.

Merci de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

## Barbecue à la ferme

Le 15 août dernier, après la messe solennelle prévue en plein air à l'espace marial mais célébrée à l'église paroissiale à cause de la pluie, plus de 200 personnes de l'ensemble de la Communauté de Paroisses «Notre-Dame du Vahl» et d'ailleurs, malgré une météorologie très défavorable, ont participé au barbecue de la Paroisse à la ferme Guerber. Cette manifestation, dont le bénéfice est destiné à la restauration de l'orgue de l'église paroissiale, a rapporté la somme de 3.109,71 euros. Une souscription dont le tirage a eu lieu le même jour a rapporté la somme de 2.900 euros. Cette somme est également destinée à nos orgues.



## Restauration de l'orgue

Comme nous vous l'avions annoncé dans le dernier numéro, cinq facteurs d'orgues ont chiffré la restauration de l'orgue de notre église. Le Conseil de Fabrique a examiné les différents dossiers. Le Conseil municipal, propriétaire de l'instrument et maître d'ouvrage, a demandé une subvention au Conseil général de la Moselle. L'Agence Départementale de l'Orgue (A.D.O.) qui instruit le dossier, a marqué sa préférence pour l'Entreprise Helleringer (ARTI Z) de Zarbeling (Moselle), qui cependant n'est pas la moins chère.

Le devis du facteur d'orgues préféré par l'A.D.O., celui qui porte sur une restauration complète de l'instrument, s'élève à 42.266 euros HT., pour les travaux indispensables et prévoit des travaux supplémentaires, en option, pour 21.390 euros HT. Personne de la paroisse n'ayant les qualifications nécessaires pour surveiller les travaux, les honoraires d'un maître d'œuvre s'y ajouteront. Une subvention de 25 à 35% des travaux et des honoraires

nous a été laissée espérer verbalement. Nous pensons, qu'avec votre participation, l'affaire est "jouable". Il est de notre devoir, pratiquant ou non, de laisser en état à nos enfants, l'orgue de notre église, un «Verschneider» du 19ème siècle, d'une grande valeur historique, une partie de notre patrimoine culturel communal.

Comme en maintes occasions par le passé, pour des travaux importants dans notre église, nous ferons appel à votre générosité au début de l'année prochaine. Des enveloppes seront distribuées dans vos boîtes à lettres. Votre don pourra vous faire bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 60% du montant du don dans la limite de 20% de votre revenu imposable (Loi 2003/709 - J.O. du 2 août 2003). Nous savons que nous pourrions compter sur vous.

Le concert des «Petits Chanteurs à la Croix de Bois» organisé par l'Abbé Douvier et la Communauté de Paroisses «Notre-Dame du Vahl», le

29 novembre 2004, à l'église de Laning, au profit de la restauration de notre orgue a permis au trésorier du Conseil de Fabrique de Laning-Lixing de nous remettre un chèque de 678 euros.

Le bénéfice de l'opération «Biscuits de Noël», biscuits confectionnés par des paroissien(ne)s bénévoles et qui vous ont été proposés courant décembre, sera lui aussi affecté à cette restauration.

**Joyeux et Saint Noël et Bonne Année**



## Nouveautés !

Lors de l'assemblée générale, deux demandes de création d'activité ont été sollicitées auprès du Comité. Après accord de ce dernier et le choix du créneau horaire, deux nouvelles activités ont vu le jour à savoir :

## Danse country

Une vingtaine de personnes se retrouvent tous les 15 jours le lundi à partir de 20 heures au foyer. Malgré le manque d'hommes, la bonne humeur règne au sein du groupe. Bientôt nous verrons les cow-boys et les cow-girls chapeautés et bottés de santiags danser en couple ou en ligne et les stomp et autre cheufel n'auront plus de secret pour eux.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la responsable de l'activité, Mme Huguette BOUSCH, aux dates ci-dessous :

janvier 2006 : 2 – 16 – 30

février 2006 : 13 – 27

mars 2006 : 13 – 27

mai et juin : dates à fixer

## Le Patchwork

On trouve ses origines dans les lointaines civilisations en Egypte, en Chine et en Inde.

Au 18ème et au 19ème siècles l'Amérique a été le berceau le plus récent d'un très riche patrimoine. Ce n'est qu'à partir de 1972 que le public français découvrit véritablement le Patchwork traditionnel américain.

Le Patchwork d'aujourd'hui est un art contemporain en pleine évolution et si vous voulez en savoir d'avantage, alors venez rencontrer Mme Céline ALBERT le mardi à partir de 20 heures au foyer.

## Pour vos locations

à partir du 1er décembre les réservations du foyer se feront auprès de :

**Fernand BIEGEL**

45, rue Delphine Motte

Tél : 03 87 92 88 36

**Jacky BALLEVRE**

65, Rue Delphine Motte

Tél : 03 87 91 02 64



## Chorale

Dans le cadre de l'inter-paroissialité, notre programme annuel était bien chargé.

C'est toujours avec plaisir que les choristes du secteur se retrouvent tant pour les répétitions hebdomadaires que pour l'animation des fêtes liturgiques et ce, dans tout le secteur inter-paroissial. Par ailleurs, ils sont heureux d'entourer les mariés, mais sont aussi présents pour s'associer aux familles endeuillées.

La fête de Ste Cécile est un moment privilégié tant attendu de l'année où autour d'une bonne table les petites anecdotes des répétitions de l'année écoulée sont retracées.

Mais nos choristes n'oublient pas non plus, dans le cadre de Noël, d'aller honorer nos plus anciens dans les maisons de retraite et de donner un concert en partenariat avec d'autres chorales en l'église de Laning le 18 décembre 2005 au profit des enfants démunis du Mali.

Depuis la Toussaint, 2 personnes de Holbach se sont associées au groupe ; ce fut un réel plaisir que de les accueillir. C'est ouvert à tous ; chacun d'entre vous est le bienvenu.



## Notre Dame du Rosaire

Une nouvelle année va s'achever ainsi que nos pèlerinages dont celui de Lourdes qui s'est déroulé du 17 au 26 septembre en union avec le groupe national Cancer Espérance.

Notre année se termina par un mini pèlerinage à la Basilique Notre-Dame de Bon-Secours à Saint-Avold avec le repas traditionnel de fin d'année.

Pour l'année 2006 nous effectuerons les sorties suivantes :

19 mars St. Joseph à Merzig (Sarre)

Rue du Bac à Paris

Maria Einsideln - Saint-Nicolas de Fluëli en juin

Notre Dame de La salette - Le Laus - Le Laghet - Nice en septembre

Nous vous informons que nous collectons les cartouches vides d'imprimantes ainsi que les téléphones



portables défectueux.

S'adresser à Marie-Rose Mansuy ou Danielle Albert.

Le 27 septembre, les comités de l'ASSE (Association Socio-Sportive et Educative) et de l'APE (Association des Parents d'Elèves) ont tenu leurs Assemblées Générales.

Une trentaine d'adultes et une vingtaine d'enfants étaient présents pour approuver le bilan moral et financier de l'année passée.

De multiples projets vont animer l'année scolaire : des rencontres USEP, spectacles de la troupe MARISKA (marionnettes à fils) et de la troupe STENOPSIS, une sortie théâtrale et musicale, fête de la St Martin à Lachambre, prévention routière par les gendarmes, la Saint Nicolas et bien évidemment les sorties de fin d'année pour clôturer tout cela.

A eu lieu également les élections des comités des ASSE :

Pour Altviller : Mme Joëlle SCHNEIDER (Présidente), Mme Catherine METZ (Trésorière), Mme Céline ALBERT (Secrétaire) et Mmes Jennifer ALBERT, Nathalie ALBERT, Viviane HEYMES, Carole MATHIEU, M. Xavier SCANU (Assesseurs).

Pour Lachambre : Mme Sandra KLEM (Présidente), Mme Yolande BERNARD (Trésorière), M. Henri BERNARD (Trésorier Adjoint), Mme Martine LONGO (Secrétaire) et Mmes Céline ALBERT, Christine BOUSSER, Antoinette DERU, Nicole MARCUS, Carole MATHIEU, Mireille MAZZETTA, Sylvie MUTHS, Valérie NORMANDIN, Eliane RADLOWSKI (Assesseurs).

Cette année pour la 12<sup>ème</sup> édition, la fête de la Saint-Martin a de nouveau eu un grand succès.

Saint-Martin, à cheval, a ouvert le défilé, suivi par les élèves des classes primaires, maternelles et des parents, le tout éclairé par les lanternes des enfants, le long des rues de Lachambre.

Pour le côté historique, rappelons que Martin, officier de l'armée romaine partagea son manteau avec un mendiant, un soir de novembre, aux portes d'Amiens. La nuit suivante, il vit le Christ en rêve, ce qui l'incita à quitter l'armée et à se faire baptiser. Nommé évêque de Tours en 371, il consacra sa vie à transmettre aux païens de Gaule le message chrétien. St Martin fut le premier nom martyr à être canonisé. De nombreuses églises furent ensuite placées sous sa protection, comme l'église de Lachambre.

De retour dans la cour de l'école, la légende de St Martin fut contée et mimée par les élèves. Enfin les parents ont pu assister à une évolution chorégraphique présentée par les élèves avec leurs lanternes sur un air de « Douceur automnale ».

La manifestation s'est terminée par un chocolat chaud offert aux enfants et par la dégustation des bretzels sucrés à la grande joie de tous.

Une petite restauration et un vin chaud ont été servis au foyer par les membres de l'Association des Parents d'Elèves.

## APE

L'Association des Parents d'Elèves de Lachambre et d'Altviller a, comme à son habitude, été présente auprès des 2 écoles (représentation au sein des conseils d'écoles et dans la gestion de la vie scolaire au sens élargi).

L'association assure différents rôles pour la collectivité comme :

- commande et distribution des fournitures scolaires,
- participation à la fête de la Saint-Martin ( restauration ),
- organisation de la Saint-Nicolas,
- soutien de l'accueil péri-scolaire par l'achat de petit matériel de bricolage, de jeux et par l'abonnement au magazine mensuel ASTRAPI,
- distribution d'une subvention aux différentes écoles selon un projet soumis par l'enseignant,
- organisation de carnaval,
- organisation d'évènements ponctuels ( LOTO QUINE )...

Cette année encore, l'APE répondra présente pour le plus grand bonheur des enfants et des parents.

Voici le nouveau comité 2005-2006 :

Présidente : Isabelle DIDIER

Vice Président : Didier ZIMNY

Secrétaire : Piera CHIGHINE

Secrétaire adjoint : Laurent STOSSE

Trésorière : Christine ZIMNY

Assesseurs : Murielle DORNINGER, Marie-Laure LUDMANN, Nicole MARCUS, Marie-Christine MULLER, Valérie SACKSTEDER, Tullio LANZEROTI, Denis PIERSON, Christine BOUSSER, Jennifer KIEFFER, Anne JACOB.

JOYEUSES FETES A TOUS ET BONNE ANNEE 2006



## Numéros utiles

### Les permanences en Mairie (Tél : 03 87 92 06 54 - Fax : 03 87 92 55 84)

Lundi et vendredi : 14 h 00 à 16 h 00  
Lundi et mercredi : 19 h 00 à 20 h 00

### Heures d'ouverture des services du Cadastre à Forbach - 1, rue Félix Barthe

Du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et le mardi de 14 h 00 à 17 h 00 sur rendez-vous

### Sous-Préfecture de Forbach - 11, rue général Passaga

Cartes grises : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 15 h 30, fermé le dernier jour ouvrable du mois.  
Autres services : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 16 h 45.

### Quelques permanences à la Mairie de Saint-Avold

#### Sécurité sociale

Le mardi et le vendredi de 8 h 00 à 11 h 30

#### Caisse d'allocation Familiale

Le mercredi de 9 h 00 à 11 h 30

#### Conciliateur Mr Gaston Loeffler

1er et 3ème lundi du mois de 9 h 00 à 12 h 00

#### Assistance sociale

Le vendredi de 9 h 00 à 11 h 00

#### CRAV (Caisse de retraite)

Le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et sur rendez-vous (Tél. Indigo 0 825 05 42 09)

### Service des Impôts

Impôts sur le revenu : 20 rue du Lac à St-Avold : Tous les jours sauf le week-end de 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 00 à 16 h 00 et sur rendez-vous.

Taxes foncières et taxes d'habitation : 1 rue Félix Barth à Forbach : Idem impôts sur le revenu

Perception : 13 avenue Clémenceau à St-Avold : Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

### Quelques n° de téléphone utiles

Service médical d'urgence : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 03 87 92 10 17

Syndicat des eaux : 03 87 92 69 73

Syndicat d'assainissement : 03 87 94 67 98

E.D.F : Service dépannage 24/24 : 08 10 33 30 57

Presbytère : 2, rue Vahl à Laning, Abbé Sébastien Douvier.

Tél. et fax. : 03.87.90.98.41 Portable : 06 80 85 68 23

### Ordures ménagères

#### Ramassage hebdomadaire :

Déchets courants : Le mercredi (poubelles hermétiques) reporté si férié

Déchets recyclables : Le vendredi (sacs plastiques transparents) annulé si férié

Ramassage des objets encombrants : Le deuxième mercredi du mois reporté si férié

Déchetterie intercommunale de Valmont : Demander le badge d'accès en mairie

Heures d'ouverture : Lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

"Altwiller" est un bulletin municipal gratuit édité par la mairie à 280 exemplaires

Directeur de rédaction : François Hardy.

Rédaction et mise en page : Jean-Luc Henrion, Jean-Pierre Matz, François Hardy et Sébastien Albert

Les articles déposés par les associations n'engagent qu'elles (y compris les droits photographiques).